

## DÉCLARATION GÉNÉRALE DE LA RDC À L'OUVERTURE DE LA 2EME SESSION DU DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION LIMITEE SUR L'ÉLABORATION D'UN PACTE MONDIAL POUR L'ENVIRONNEMENT

Mr le co président

Nous remercions le PNUE et le Gouvernement kenyan pour l'organisation de cette deuxième session de fond du groupe de travail spécial à composition non limité sur l'élaboration d'un pacte mondial pour l'environnement.

Il n'est un secret pour personne que l'une des faiblesses et défis du Droit international de l'environnement est que ce dernier n'est pas contraignant dans son application.

Il est indispensable aujourd'hui pour la protection efficace de l'environnement , de prendre des mesures ambitieuses qui vont contraindre les États dans leurs actions et les rendre plus responsables dans les actions à poser dans le domaine de l'environnement.

Ce groupe de travail spécial à composition non limité conformément au mandat lui conféré ,devra étudier des solutions pour pallier aux lacunes existantes de ce droit international de l'environnement notamment les lacunes en matière de sanctions, de la mise en oeuvre les lancunes en matière de financement et de synergie ou coopération entre les différents accords internationaux existants; pour ne citer que ceux là.

La RDC reste confiante quant à l'issue positive de nos travaux sous votre co presidence, et ce de manière transparente et consensuelle.

Je vous remercie